

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Décision du 23 novembre 2022 fixant les prix de cession en euros HT, les tarifs de responsabilité et les prix limites de vente au public (PLV) en euros TTC des sondes de drainage vésical intermittent pré-lubrifiées ou hydrophiles sans latex inscrites sur la liste visée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SPRS2236524S

Le comité économique des produits de santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-17-3, L. 165-1, L. 165-2, L. 165-3, L. 162-38 et R. 165-15 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5211-1 ;

Vu l'avis de projet relatif à la modification de la tarification des sondes de drainage vésical intermittent pré-lubrifiées ou hydrophiles sans latex inscrites au titre I de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale publié au *Journal officiel* de la République française en date du 3 novembre 2021 ;

Vu les éléments de représentativité transmis le 25 novembre 2021 par la société WELLSPECT, le 29 novembre 2021 par le SNITEM, le 30 novembre 2021 par le SYNALAM et le SYNAPSAD, le 2 décembre 2021 par la société COLOPLAST ;

Vu les multiples observations transmises par le SNITEM, l'UNPDM, le SNADOM, le SYNALAM, le SYNAPSAD, l'UPSADI, l'USPO, la FSPF, la société WELLSPECT et la société COLOPLAST entre novembre 2021 et décembre 2022 ;

Vu l'audition de l'UNPDM le 23 novembre 2022 ;

Vu les multiples propositions du comité économique des produits de santé dont la dernière date de la séance du 7 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer une baisse du prix de cession, du tarif de responsabilité et du prix limite de vente des produits et prestations relevant de la présente décision au regard des critères suivants, prévus aux articles L. 165-2 (I et II) et L. 165-3 du code de la sécurité sociale :

- de l'ancienneté d'inscription (2019) ;
- de l'augmentation des volumes constatés (de plus de 15 % entre 2020 et 2021) ;
- des montants remboursés (152 millions d'euros en 2021) ;

Considérant l'absence d'accord conventionnel avec le SNITEM, l'UNPDM, l'UPSADI, le SYNAPSAD, WELLSPECT, la FSPF et, dans cette situation, la possibilité de fixer le prix de cession, le tarif de responsabilité et le prix limite de vente par décision du comité économique des produits de santé conformément aux articles L. 165-2, L. 165-3 et L. 162-38 susvisés ;

Considérant l'accord conventionnel avec le SYNALAM, le SNADOM, l'USPO et COLOPLAST ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – Les prix de cession en € HT, les tarifs et prix limites de vente au public en € TTC des produits visés dans le tableau ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	TARIF/PLV en € TTC	Nouveau Prix de cession au 1 ^{er} janvier 2023	Nouveaux TARIF/PLV au 1 ^{er} janvier 2023
1121250	Sonde de drainage vésical intermittent stérile, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 1	1,98	2,61	1,93	2,54
1153898	Sonde de drainage vésical intermittent stérile, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 20	41,32	52,20	40,29	50,90
1112669	Sonde de drainage vésical intermittent stérile, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 30	66,79	78,30	65,12	76,34

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	TARIF/PLV en € TTC	Nouveau Prix de cession au 1 ^{er} janvier 2023	Nouveaux TARIF/PLV au 1 ^{er} janvier 2023
1127168	Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 1	2,67	3,52	2,60	3,43
1111523	Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 10	27,86	35,20	27,16	34,32
1183126	Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée ou hydrophile, anallergique (sans latex). Boîte de 30	90,09	105,60	87,84	102,96

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 novembre 2022.

Le président,
P. BOUYOUX